

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° Cour : 500-11-057357-199

N° Sur. : 41-2584271

DATE : 13 mai 2025

SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE LOCATION KNIGHTSBRIDGE INC.

Débitrice faillie

-et-

RICHTER INC.

Syndic – Requéant

c.

CONSTRUCTION LOLA INC.

-et-

ACROYAL CLIMATISATION ET CHAUFFAGE INC.

-et-

VITRERIE J.L. INC.

-et-

9289-4955 QUÉBEC INC. (au titre de Système Intérieur Excel inc.)

Mises en cause

JUGEMENT

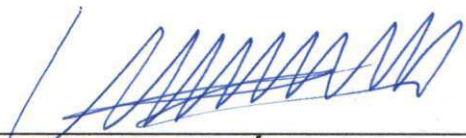
- [1] **VU** la Demande pour instructions du Syndic–Requéant datée du 16 avril 2025;
- [2] **VU** les pièces R-1 à R-8 au soutien de la Demande pour instructions du Syndic;
- [3] **VU** la Déclaration assermentée de M. Andrew Adessky, représentant du Syndic;

- [4] **VU** les représentations du procureur du Syndic ainsi que des autres parties présentes lors de l'audition du 12 mai 2025;
- [5] **VU** les preuves de notification ainsi que l'absence de contestation de la demande;
- [6] **VU** les articles pertinents de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, notamment l'article 38 LFI.
- [7] **VU** que la somme en fidéicommis pour le créancier Vitrierie J.L., d'une valeur de 55 000\$, est toujours en attente et que cette somme ne sera pas disposée dans le présent jugement;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [5] **ACCUEILLE** partiellement la Demande pour instructions du Syndic;
- [6] **DÉCLARE** que les mises en causes *Construction Lola Inc.*, *Acroyal Climatisation et Chauffage Inc.* et *9289-4955 Québec Inc.* n'ont aucun droit dans la somme de 166 444 \$ que le Syndic détient en fidéicommis en vertu de l'ordonnance rendue le 5 juillet 2024 par Me Patrick Gosselin, Registraire;
- [7] **AUTORISE** le Syndic à déboursier à la Fédération des Caisses Desjardins du Québec la somme de 166 444 \$ détenue en fidéicommis par le Syndic en vertu de l'ordonnance rendue le 5 juillet 2024 par Me Patrick Gosselin, Registraire;
- [8] **LE TOUT** sans frais.

JA0858


Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, Registraire

Date de l'audience: 12 mai 2025

Me B.-A. Dobrota
Me É. St-Pierre
WOODS, s.e.n.c.r.l.
Procureurs du Syndic-requérant

Me P.-O. Baillargeon
LCC AVOCAT Inc.
Procureurs du Syndic-requérant